

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 décembre 2016, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard , conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard , conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:  
Yvon Forget, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2016-12-301**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

**2016-12-302**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

**2016-12-303**

#### **TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016-11**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2016, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

**2016-12-304 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 décembre 2016 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	195 861.29 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES	33 481.54 \$
TOTAL DU MOIS	229 342.83 \$

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 111**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 111, concernant les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

**2016-12-305 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2017 (SÉANCES DU CONSEIL)**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les lundis (sauf les jours fériés, la séance sera alors reportée au lendemain), et celles-ci débiteront à 19 h 30 :

16 janvier	10 juillet
13 février	28 août
13 mars	11 septembre
10 avril	2 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-306

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Diane Sirard, soit nommée maire suppléante pour la période du 13 décembre 2016 au 6 octobre 2017 et qu'elle soit autorisée à assister et à voter lors de réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence de Monsieur Gilbert Pilote, maire.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE DOCUMENT - TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2016**

Le directeur général dépose la liste des contribuables qui au 30 novembre 2016 n'ont pas encore payé leurs taxes municipales pour l'année 2016 et avant. Le total se chiffre à 217 175.69 \$, des intérêts de 6 550.72 \$ pour un total de 223 726.41 \$.

2016-12-307

**PROJET ANTOINE-LABELLE EN FORME ET EN SANTÉ**

**CONSIDÉRANT** que le projet Antoine-Labelle en forme est terminé;

**CONSIDÉRANT** que le montant en surplus de 366.03 \$ doit être retourné à Promosanté;

**CONSIDÉRANT** qu'Antoine-Labelle en forme et en santé autorise ce transfert vers Promosanté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 366.03 \$ à Promosanté dans le cadre de la fin du projet d'Antoine-Labelle en forme et en santé.

**QUE** la somme de 5 000 \$ réservé en octobre 2014 pour le même programme soit retournée au surplus accumulé non-engagé 2015.

ADOPTÉE

2016-12-308

**REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 222.53 \$ pour le dossier matricule # 9068 36 4645 à la suite d'une modification émise par l'évaluateur.

ADOPTÉE

2016-12-309

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)**

**CONSIDÉRANT** les discussions lors du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 28 juin 2016 et du conseil de la MRC du 23 novembre 2016 quant à la facturation relative à la révision du PGMR;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'assurer une cohésion des décisions prises par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) la Municipalité de Ferme-Neuve soulève qu'il est souhaitable de désigner le maire à titre de représentant officiel à la RIDL;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE** nommer le maire Monsieur Gilbert Pilote afin de siéger au conseil d'administration de la RIDL.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution 268-11-13 (résolution nommant le représentant actuel).

**QUE** Monsieur Georges Piché soit nommé comme substitut dans le cas d'absence du maire lors de ces réunions

ADOPTÉE

**2016-12-310 TACAL - BUDGET PRÉVISIONNEL**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour l'année 2017.

**DE PLUS**, il est résolu que la municipalité confirme sa contribution municipale au montant de 13 729.87 \$ pour le service du transport adapté.

ADOPTÉE

**2016-12-311 RAPPORT D'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE - LOT 5 091 844**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à payer la facture d'Évaluation D. Léveillé au montant de 550 \$ plus les taxes applicables, et ce pour payer le rapport d'évaluation immobilière pour le lot 5 091 844 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2016-12-312 OMH - BUDGET 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve qui précise le déficit 2017 et qui porte notre contribution à 12 000 \$.

ADOPTÉE

2016-12-313

## DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2016-2017 comme suit :

M. Gilbert Pilote	dépôt le 5 décembre 2016
Mme Pauline Lauzon	dépôt le 12 décembre 2016
Mme Diane Sirard	dépôt le 5 décembre 2016
M. Mario Lachaine	dépôt le 12 décembre 2016
M. Georges Piché	dépôt le 5 décembre 2016
M. Mario Léonard	dépôt le 12 décembre 2016
M. Yvon Forget	dépôt le 5 décembre 2016

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2016-12-314

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 142, 10E RUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Thérèse Piché et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la remise située à 0.05 mètre et son autre coin situé à 0.73 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale;

Permettre le coin arrière de la remise situé à 0.36 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone COM-02.

**CONSIDÉRANT** que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 novembre 2016, portant le numéro de CCU-189-11-16;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Thérèse Piché afin de permettre l'empiètement de la remise située à 0.05 mètre et son autre coin situé à 0.73 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale. Permettre le coin arrière de la remise situé à 0.36 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil,

arpenteur-géomètre, en date du 17 octobre 2016, et portant le numéro de minute 3339, le tout pour le 142, 10e Rue, portant le numéro LOT 5 091 241 , au cadastre du Québec, zone COM-02.

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 133**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 133, relatif à un programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments.

### **AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134**

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 134, relatif à un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve.

2016-12-315

### **ANCIEN DÉPOTOIR MUNICIPAL - MONTÉE LEBLANC**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente afin de régulariser le lot 5 090 217 et le lot 5 090 219 suite aux modifications apportées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux en date du 28 novembre 2016, portant le numéro de minute 12 229.

ADOPTÉE

2016-12-316

### **PROGRAMMATION TECQ/2**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-12-317

**CIRCULATION QUAD DANS LE VILLAGE ET SUR LE RANG 1 MOREAU**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve autorise les Clubs Quad à circuler sur le tronçon entre la 12e Rue, le rang 1 Moreau à Ferme-Neuve sur une distance de 1 750 mètres sur les routes sous la gestion du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et de la Municipalité de Ferme-Neuve tel qu'indiqué sur le tracé projeté déposé aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-12-318

**APPROPRIATION DES SURPLUS 2015**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal engage la somme de 250 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015 pour les travaux de la montée Baskatong/Leblanc.

ADOPTÉE

2016-12-319

**MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'appel de projets pour la réalisation d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE** mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

ADOPTÉE

2016-12-320

**DÉMISSION D'UN POMPIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Carmel Larente à titre de pompier.

**QUE** le conseil désire le remercier pour son implication passée au sein du corps des pompiers de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-12-321

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE DANS LE DOSSIER (PROBLÉMATIQUE DE LA PRÉSENCE DE MYRIOPHYLLE EN ÉPIS DANS LE LAC ST-PAUL) À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ST-PAUL**

**CONSIDÉRANT** que le lac St-Paul, s'étend sur le territoire de la Municipalité de Lac-St-Paul (plus ou moins 75 %) et sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve (plus ou moins 25 %);

**CONSIDÉRANT** que la présence de myriophylle en épis, une plante aquatique envahissante a été formellement identifiée dans le lac St-Paul depuis 2014;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-St-Paul a procédé à une première caractérisation de la présence de la myriophylle à l'été 2015, et que la Municipalité de Ferme-Neuve à participer financièrement à la hauteur de 25 % pour les coûts du rapport de caractérisation, et ce après consultation entre les municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-St-Paul a pris par réglementation d'autres procédures afin d'améliorer la qualité du lac, soit, l'exigence de laver les bateaux et de vendre des vignettes pour autoriser les embarcations à se promener sur le lac;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-St-Paul a déjà procédé en septembre 2016, à une nouvelle caractérisation des herbiers aquatiques dans tout le lac St-Paul;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-St-Paul a déjà procédé à l'achat et l'installation d'aides à la navigation (bouées nautiques);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-St-Paul a accordé un contrat à l'entreprise Block-Aid inc. afin de procéder aux travaux d'installation de toiles de jute sur les talles de myriophylle en épis;

**CONSIDÉRANT** que des coûts se rattachent à toutes ces décisions et que la Municipalité de Ferme-Neuve est toujours sollicitée pour le partage de ces coûts à la hauteur de 25 %;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QU'**un comité conjoint, composé d'élus(es) de chacune des municipalités afin que ce dernier puisse identifier les suites à donner dans ce dossier, et que ce comité ait l'obligation d'informer leur conseil respectif afin de faciliter des prises de décisions conjointement entérinées et que toutes dépenses soient autorisées par résolutions des conseils municipaux.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

**2016-12-322**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 12 décembre 2016 soit levée, il est 20 h 32.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier